

Modèle d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui comprend une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dénomination du produit :

MAM ASIA (le « Fonds »)

Identifiant d'entité juridique :

969500AW68U0YZXMLV44

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental :

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : %

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 15% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Le produit financier est un fonds nourricier du fonds compartiment maître GemAsia de la SICAV GemFunds. Le produit financier investi à hauteur de 90% minimum en part M (FR0013291903) de cet OPCVM maître, et, à titre accessoire, en liquidités. Les caractéristiques environnementales et sociales du fonds maître sont les suivantes : l'indice de référence MSCI AC Asia ex Japan n'est pas conçu pour promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales. L'indice de MAM ASIA n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le FCP. Cependant GemAsia à promouvoir les caractéristiques suivantes :

- Environnement :

- o Aucun investissement direct dans l'extraction du charbon
- o Aucun investissement dans le pétrole et le gaz de schiste (tolérance maximale de 5 % des revenus)
- o Entreprises avec des objectifs net zéro
- o WACI au moins 20% en dessous du niveau de référence

- Social :

- o Au moins 20% de femmes dans l'effectif
- o Au moins 10% de femmes au conseil
- o Au moins 20 heures de formation
- o Aucune violation des droits humains (controverse Sustainalytics à 5)

Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Le produit financier est un fonds nourricier du fonds compartiment maître GemAsia de la SICAV GemFunds. Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales sont les suivantes :

- Social : heures de formation ; % de femmes dans l'effectif ; % de femmes au conseil d'administration
- Environnemental : Intensité carbone ; Objectifs cibles net zéro ; Émissions de GES Scope 1 & 2 ; consommation & production d'énergie, activité de l'entreprise

Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-ils à ces objectifs ?

Le produit financier est un fonds nourricier du fonds compartiment maître GemAsia de la SICAV GemFunds.

L'objectif prioritaire du fonds maître est d'améliorer la communication d'informations par les entreprises bénéficiaires. Le gestionnaire cherche également à améliorer leur engagement envers la parité hommes-femmes et le bien-être des employés, ainsi qu'à élaborer des stratégies pour réduire les émissions de GES. Car leur objectif est de promouvoir la parité hommes-femmes et la réduction des émissions de GES.

Objectifs environnementaux :

- les entreprises bénéficiaires divulguent leurs émissions
- les entreprises bénéficiaires ont un objectif Net Zero
- le WACI des entreprises détenues est inférieur de 20% à l'indice de référence

Objectifs sociaux :

- minimum 20 heures de formation par salarié en moyenne,
- minimum 20% de femmes dans l'effectif
- Le taux d'investissement durable effectif, combinant les 5 critères, pour GemAsia en décembre 2021 est de 27,3 %.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le produit financier est un fonds nourricier du fonds compartiment maître GemAsia de la SICAV GemFunds. L'investissement durable défini par le gestionnaire favorise la réduction des émissions de GES (moins de combustibles fossiles, une meilleure efficacité énergétique, plus d'énergies renouvelables dans la production et l'utilisation), la parité hommes-femmes et le bien-être des employés.

• Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le produit financier est un fonds nourricier du fonds compartiment maître GemAsia de la SICAV GemFunds. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements du fonds maître. GemAsia ne poursuit pas les principes d'impact négatif à proprement parler. Cependant, GemAsia s'engage à ne pas investir directement dans des sociétés d'exploration de charbon. Les entreprises impliquées dans l'exploration et la production de pétrole et de gaz de schiste sont également exclues avec un seuil de tolérance maximal de 5 % du chiffre d'affaires. GemAsia collecte et suit les indicateurs suivants : Émissions de GES du Scope 1-2-3 ; empreinte carbone; Intensité des GES ; déchets dangereux; Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des directives de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales ; Écart de rémunération entre hommes et femmes. GemAsia s'engage à maintenir le WACI 20% en dessous du niveau de l'indice.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le produit financier est un fonds nourricier du fonds compartiment maître GemAsia de la SICAV GemFunds. Les gestionnaires de portefeuille surveillent l'alignement des sociétés détenues par GemAsia sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies. Actuellement, 74,3% de GemAsia est alignée sur les Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies. (source : Sustainalytics).

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères propres de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui

Non



Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier ?

Le produit financier est un fonds nourricier du fonds compartiment maître GemAsia de la SICAV GemFunds. GemAsia est un fonds qui investit dans des actions cotées en bourse des marchés asiatiques. La stratégie d'investissement est basée sur le long terme, axée sur la croissance et basée sur une approche d'analyse fondamentale. L'univers total des marchés émergents comprend plus de 20 000 titres cotés sur 20 marchés. Le gestionnaire estime que l'univers d'investissement comprend environ 1 300 titres cotés. La liste de surveillance, c'est-à-dire la liste des sociétés qu'il analyse et suit à des fins d'investissement, comprend environ 300 sociétés. L'objectif d'investissement de GemAsia est de surperformer durablement l'indice de référence MSCI AC Asia ex Japan tout en limitant la volatilité du portefeuille. L'équipe d'investissement effectue l'analyse fondamentale de chaque entité détenue : dossier d'investissement, modélisation, interaction avec la direction de l'entreprise. L'équipe d'investissement réalise en moyenne 300 entretiens avec des entreprises par an. Depuis le début de GemAsia, les facteurs ESG ont été intégrés dans le processus d'analyse. Auparavant, la gouvernance était au centre des préoccupations, mais au fil des ans, des mesures environnementales et sociales sont venues compléter l'analyse. Pour GemAsia, l'analyse ESG est par nature un outil de gestion des risques. En 2015, l'entreprise a signé UN PRI et CDP. Depuis lors, l'entreprise s'est associée à Sustainalytics et Trucost afin de mesurer les mesures ESG. En janvier 2021, GemAsia a reçu le label ISR, label français d'investissement durable.



La stratégie

d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Quelles sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

Les éléments contraignants de l'approche extra-financière sont prévu par l'OPCVM maître GemAsia :

Politique d'exclusion normative : GemAsia s'engage à respecter la liste d'exclusion suivante :

- Mines terrestres antipersonnel et armes à sous-munitions *
- Équipement militaire et système de défense
- Production non conventionnelle de gaz et de pétrole (gaz et pétrole de schiste)
- Technologie du génome
- Contenu pornographique *
- Production de tabac et de cigarettes *
- Entreprise impliquée dans des violations des droits de l'homme (pas de controverse Sustainalytics niveau 5)
- Investissement direct dans une société minière d'extraction de charbon

Nb : Une limite maximale de 5% du chiffre d'affaires consolidé est imposée (soit en direct, soit au travers de filiales) sauf si le secteur est marqué d'un « * », auquel cas une exposition de 0% est requise.

Approche "best in class" : L'univers d'investissement est ajusté en excluant 20 % des sociétés les moins performantes par secteur (source : Sustainalytics).

Politique de vote : Afin de promouvoir la parité hommes-femmes, l'équipe d'investissement vote contre au moins un représentant masculin si la part des femmes au sein du conseil est inférieure à 10 %.

Controverses : Aucune controverse de niveau 5 selon Sustainalytics. En cas de controverses de niveau 4, l'entreprise est sous surveillance étroite.

Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?

Le produit financier est un fonds nourricier du fonds compartiment maître GemAsia de la SICAV GemFunds. A travers l'approche "best in class", l'univers d'investissement est ajusté en excluant 20 % des sociétés les moins performantes par secteur (source : Sustainalytics).

Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?

La politique d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises bénéficiaires des investissements dépend de celle définie dans l'OPCVM maître GemAsia. Le critère Gouvernance compte pour 60% de la note ESG. En attribuant une note, l'équipe d'investissement tient compte de plusieurs facteurs tels que la qualité et l'expérience de la direction, la politique actionnariale, la séparation entre les actionnaires et la direction, qui sont les actionnaires ; existe-t-il des actions mises en gage par les fondateurs, un risque réglementaire, un équilibre hommes-femmes et existe-t-il des politiques de diversité et de parité, la transparence de la communication avec les investisseurs, la rémunération et l'indépendance du conseil ; roulement du personnel et structure de rémunération; prestations d'aide sociale; conformité fiscale. Le gestionnaire recueille un maximum d'informations sur ces sujets via son questionnaire ESG et lors de ses rendez-vous ESG avec les entreprises détenues.

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

Le produit financier est un fonds nourricier du fonds compartiment maître GemAsia de la SICAV GemFunds. GemAsia est investie au minimum à 15% dans des entreprises durables selon sa définition (20% minimum de femmes dans l'effectif, au moins 20H de formation ; entreprises libérant Scope 1+2 ; WACI 20% en dessous de l'indice de référence et de l'objectif Net zéro). La thématique d'investissement clé du portefeuille est la croissance de la classe de consommation dans les marchés émergents, c'est pourquoi la part des combustibles fossiles et de l'exploitation minière est structurellement plafonnée. Généralement, pas plus de 15 % du portefeuille peut être investi dans ces secteurs. GemAsia ne s'engage pas à investir dans des activités de transition et habilitantes, mais 11 % du portefeuille était investi dans de telles thématiques en décembre 2022. L'ensemble du portefeuille est soumis à l'exclusion normative et à l'approche best in class.

L'allocation des actifs

décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

du chiffre d'affaires pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;

des dépenses d'investissement (CapEx)

pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.



Comment l'utilisation des produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

L'utilisation de produits dérivés à des fins de couverture du risque n'a pas d'impact négatif sur les caractéristiques E/S promues par le produit financier. Le fonds maître n'utilise pas de dérivés.

Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Il n'est toutefois pas exclu que le fonds puisse réaliser des investissements sous-jacents qui prennent en compte ces critères. Dans ce cas, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'appliquerait uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental et pas à la portion restante des investissements sous-jacents. Le produit financier s'engage à un alignement de 0% à la Taxinomie européenne.

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE ?

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans le de l'énergie nucléaire
- Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets



Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

À ce jour la part minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes est donc de 0% de l'actif net.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas de faire la distinction entre les investissements alignés à la Taxinomie Européenne, les investissements durables répondant à d'autres objectifs environnementaux ou à des objectifs sociaux.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas de faire la distinction entre les investissements alignés à la Taxinomie Européenne, les investissements durables répondant à d'autres objectifs environnementaux ou à des objectifs sociaux.



Quels sont les investissements inclus dans la catégorie "#2 Autres", quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Les actifs "autres" représentent au maximum 10% ; il s'agit du cash.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet ?

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promet.

Comment l'indice de référence est-il aligné en permanence sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promet.

Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il à tout moment garanti ?

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promet.

En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promet.

Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promet.

Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet :

Il est possible de trouver plus d'informations sur notre site internet (<https://meeschaert-am.com>) et sur le site de GemWay (<https://www.gemway.com/fr/>)

